



Chères Oiséennes, Chers Oiséens

En 2021, notre commune et nous tous avons dû composer avec le contexte pandémique, impactant notre vie au quotidien mais aussi notre économie et vie culturelle, nous obligeant à nous adapter pour poursuivre la continuité de sa vie publique à vos côtés.

Alors que le début 2022 laissait présager un retour à plus de liberté, le conflit russo-ukrainien est venu perturber la planète toute entière, ce conflit lié à bon nombre d'augmentations voir de pénurie pour certains produits de première nécessité ne sera pas sans conséquence sur notre quotidien, une chute du pouvoir d'achat qui s'annonce historique en 2022 sans oublier ce drame humanitaire.

Au plan communal, devant toutes les difficultés rencontrées à notre arrivée, l'année 2022 devrait nous permettre de voir la réalisation de nombreux projets et nous pouvons comprendre l'impatience de quelques administrés ; soyez en rassurés nous ne sommes pas restés passifs, notre village a déjà vu bon nombre de sujets abordés voir réalisés. Plusieurs années sont quelquefois nécessaires pour trouver l'aboutissement d'un projet, attendre les retours de subventions sont indispensables si nous voulons assurer une bonne gestion des Affaires Communales.

Constitution des budgets annuels, des idées qui ne manquent pas

Chaque année les premiers mois sont consacrés essentiellement à la création des budgets : Commune, Commerces, Regroupement scolaire. Du point de vue financier la situation trouvée était très préoccupante, à cela viennent s'ajouter la dure réalité du pétrole, des charges qui augmentent. Même si la marge de manœuvre diminue, grâce au travail effectué ces derniers mois de nombreuses économies ont été réalisées, les démarches faites pour le non versement des subventions éoliennes ont enfin vu l'attribution de celles-ci ce qui nous permet de rester confiants, de mettre en œuvre quelques projets mis en attente. Malgré une inflation galopante le Conseil Municipal n'a pas souhaité modifier le taux d'imposition des taxes directes locales.

Budget Commerces

Pris en main par la délégation lors de la suspension du Conseil Municipal courant 2021, L'ensemble des opérations comptables depuis 2019 ont été reprises par la Direction des Finances Publiques. Désormais nous connaissons le coût total du projet : **part communale 260 000 € + subventions 100 000 €**. Compte tenu des écarts constatés il a fallu ces derniers mois de nouveau rééquilibrer les finances de celui-ci. Restons mobilisés pour en assurer un meilleur avenir.

Travaux retenus pour 2022 (subventionnés par la Région et le Département)

- * Aire de stationnement et sécurité abords de l'école * mise en conformité assainissement restauration scolaire.
- * Murs et menuiseries sacristie. * Mur columbarium.
- * Portail entrée terrain multisports.
- * Aménagements trottoir, parking commerce Grand'Rue.

Travaux retenus par l'USEDA pour 2022-2023 + participation commune

- * Enfouissement des lignes Rue du Midi, Ruelle Bernard, Impasse derrière la Mairie.
- * 1 point éclairage supplémentaire Rue de la Fontaine.

Un engagement : le Site internet Mairie

Le site internet communal est en cours de préparation. En prévision: réunions Conseil Municipal, réunions Regroupement scolaire, réunions CCTSO, Fêtes et cérémonies, Comité des fêtes, planning des repas restauration scolaire, etc...Nous le ferons évoluer au fil du temps. Aidé par le secrétariat, Mr Patrice DEROUBAIX en a pris la charge. Le bulletin municipal restera en place.

Bonne lecture : Le Maire, Jean-Louis DUFRENNE

Des projets en cours ou réalisés



En prévision, terrains à bâtir Rue du Planty



Réfection voirie RD946, à charge du Département



Avant



Après

Réfection peintures salle des fêtes : à charge du personnel technique



En partenariat avec les exploitants agricoles et la sucrerie TERREOS, des travaux d'entretien ont été réalisés dans les chemins ruraux

Notre volonté, donner une autre image à notre village, des projets à l'étude

- Aménagement trottoirs Rue du Midi, Ruelle Bernard, Impasse derrière la Mairie.
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques 2ème tranche Rue du Canal.
- Parcelles terrain à bâtir Rue du Planty.

Retour sur quelques manifestations



Avec Micro folie mobile, du 14 au 28 mars dans notre salle des fêtes, Pas moins de 165 visiteurs ont été accueilli provenant essentiellement de la commune.

135 enfants scolarisés ont participé à des ateliers divers, parmi eux des enfants de l'école de Oisy.

Comité des Fêtes : pleinement engagé pour nous satisfaire



Sous le soleil, nombreux sont les parents qui ont répondu à notre invitation, qui ont accompagné leurs enfants à la chasse aux œufs dans l'enceinte du terrain multisports. Après un partage équitable pour chacun d'entre eux sous la responsabilité du Comité des fêtes, les enfants sont repartis avec un sac bien chargé de chocolats, le verre de l'amitié a clôturé ce moment festif.

Le 22 Mai à Wassigny



Le Comice Agricole fêtait son 171^{ème} anniversaire. Une journée de fête en plein air, une journée qui nous fait travailler tous ensemble et qui contribue à la cohésion de notre communauté rurale. Le Comité des fêtes de Oisy accompagné de ses bénévoles a été de ceux qui ont réalisé et participé à cette belle aventure humaine.

Le Fil Infos

Notre local commercial Boulangerie: vers une réouverture mais nous devons attendre !!

Plusieurs propositions sont à l'étude. Fermé dès les premiers mois de 2021 nous étions à la recherche d'un repreneur. Les Oiséennes et Oiseens s'en trouvent privé; à suivre prenons patience.

Notre Regroupement scolaire, Réorganisation des classes pour la rentrée 2022-2023

Manque de solidarité = effectifs en baisse = suppression d'un poste enseignant = **fermeture d'une classe**

Suite à une décision de l'éducation nationale, le bureau syndical (SISD) a fait trois propositions à débattre dans les différents Conseils Municipaux, à savoir : 1 classe dans chaque commune, 2 classes à Oisy et 1 dans une des 2 autres communes, 1 commune quittait le regroupement. Les 2 communes adhérentes ont porté leur choix sur la proposition 1 tandis que Oisy donnait une préférence à la 2.

En toute solidarité et cohérence, les raisons : suffisamment de locaux adaptés avec une garderie-restauration scolaire sur place, une meilleure gestion du transport scolaire, assurer un avenir durable dans le temps pour les familles et enfants, défendre l'intérêt général. Cependant Aucun changement pour les familles, nous ne manquerons pas de mettre toute notre détermination pour sauvegarder nos écoles et que les enfants puissent continuer de s'épanouir. Nous restons à votre écoute et c'est ensemble que nos écoles pourront continuer d'être un milieu de vie.

*Sur proposition des Elus-délégués représentant la commune de Oisy, une clause dans les statuts de 1997 a été revue (partie fixe annuelle de 7600 € prévue à charge seule de Oisy). Cette partie financière fixe n'avait plus lieu d'être, c'est acté. Sans raison elle était versée depuis une vingtaine d'années.

Raccordement fibre optique : gratuité pour l'habitant, participation du Département

Pour tous ceux qui en ont fait la demande avant le 30 mars, les raccordements sont pratiquement réalisés. Pour une meilleure réception Internet, il reste à chacun d'entre nous de prendre l'option fibre ou pas. Pour les autres dès que vous le souhaitez il faudra contacter votre opérateur. A l'horizon 2030 il est prévu que le réseau filaire cuivre soit supprimé.

Eclairage public : le projet armoires communicantes est lancé

La commune est adhérente à l'USEDA (union des syndicats électricité du département de l'Aisne) et lui avait transféré la maintenance de l'éclairage public. Nous sommes concernés par la vétusté de certaines armoires, un audit est en cours. L'installation des nouveaux équipements nous permettra un meilleur pilotage.

Notre agence postale

Un service public à disposition de chacun d'entre nous, une ouverture du lundi au vendredi. Les heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30. Le vendredi de 9h00 à 11h30 et de 12h30 à 14h30.

Rappel : Environnement, cadre de vie

En date du 19 avril 2016, Mr le Préfet du département de L'Aisne conformément à l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales prenait un arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Par dispositions générales, à l'article 1 : de jour comme de nuit, aucun bruit ne doit dans la durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu privé ou public.

A l'article 20 : pour les propriétés privées, les occupants ou utilisateurs de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage soit gêné par des bruits émanant de leurs activités. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage bruyant ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures**

Pour plus de tranquillité, faisons de telle sorte que chacun respecte son entourage pour un meilleur vivre ensemble.

Erratum

Vous avez choisi de résider dans notre commune ; pour ceux qui ne l'ont pas fait et pour des raisons pratiques il serait souhaitable de passer en Mairie afin de régulariser votre situation familiale (changement d'adresse, carte électorale, autres...), nous permettre de mieux répondre à d'éventuels besoins.

Heures d'ouverture : tous les matins de 9h00 à 11h30 du lundi au jeudi, le vendredi de 9h00 à 11h30 et 12h30 à 15h00.